

COMMUNE DE HEGENHEIM**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2017****Sous la présidence de Monsieur Thomas ZELLER, Maire.**

Monsieur le Maire salue l'assemblée, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents et ouvre la séance à 19h05.

Présents :

MMES, MM. Gérard KERN, Brigitte GARZIA-CAPDEVILLE, Jeannot NAAS, Estelle SCHOEPFER, Sabine KIBLER-KRAUSS, Claude GOETSCHY, adjoint(e)s au maire ;
MMES, MM. Rémy EICHLISBERGER, Mathieu MUNCH, Maura PARKER, Françoise ALLEMANN-LANG, Patricia WANNER, RECHER-GAUTSCH Céline, Nicolas TSCHAMBER, Anne WALTER-BIASIBETTI, Sophie NAAS, Huguette LERDUNG, Jean-Marc GRIENENBERGER, Christian HINDER, conseillers municipaux,

Excusé :

CHRISTNACHER Daniel

Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :

BUHR Guy à SCHOEPFER Estelle
BORER Alain à Monsieur le Maire
WEIDER-NIGLIS Séverine à GRIENENBERGER Jean-Marc

Secrétaire de séance : M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation du rapport du Conseil Municipal du 13.03.2017
3. Approbation du rapport du Conseil Municipal du 03.04.2017
4. Approbation du rapport de la Commission Technique du 10.04.2017
5. Approbation du rapport de la Commission Technique du 29.05.2017
6. Vente d'un terrain communal – Section 14 – Parcelle 215/27
7. Délibération relative à la modification des statuts du SIDEL
8. Infraction au Code de l'Urbanisme – Jugement Correctionnel
9. Projet MAM – Ecole – Procédure de désaffectation des locaux
10. Délibération relative à différentes demandes de subventions
11. Motion – Nuisances sonores de l'EuroAirport
12. Motion de soutien au collectif « SOS Directeurs en Péril »
13. Association Chasse du Stocket – Nomination d'un Garde-Chasse
14. Personnel Communal
15. Correspondances diverses
16. Divers

Monsieur le Maire demande si cet ordre du jour appelle des remarques : aucune remarque ou observation n'étant formulée, l'ordre du jour précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint, à savoir 19 présents + 03 procurations = 22 votants. Monsieur le Maire souhaite un « Joyeux Anniversaire » à son adjointe Brigitte GARZIA-CAPDEVILLE qui informe qu'à l'issue de la séance un pot sera offert à l'occasion de ses « 50 Printemps ». Les membres du Conseil Municipal de Hégenheim remercient chaleureusement l'Adjointe GARZIA-CAPDEVILLE et s'associent également à Monsieur le Maire pour la congratuler. Enfin, Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation du rapport du Conseil Municipal du 13.03.2017

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 13.03.2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 19 voix + 03 procurations = 22 votants.

Point 3 – Approbation du rapport du Conseil Municipal du 03.04.2017

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 03.04.2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 19 voix + 03 procurations = 22 votants

Point 4 – Approbation du rapport de la Commission Technique du 10.04.2017

L'adjoint Jeannot NAAS demande si le rapport précité appelle des remarques :

Intervention de la conseillère WANNER quant au projet potentiel à venir sis rue des Carrières : elle rappelle que le site actuel est une déchetterie. Monsieur le Maire rappelle que le terrain a été revendu et espère que le nouveau projet permettra ainsi un renouveau du site et notamment la fin des dépôts sauvages de divers détrit. Il souligne, que la Commune de Hégenheim va déplacer les pierres (qui empêchent actuellement d'accéder au site et au hangar) afin de les déposer sur limite avec la rue des Carrières pour empêcher les camions ou les voitures de s'arrêter et de déposer des immondices.

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le rapport de la Commission Technique du 10.04.2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 5 – Approbation du rapport de la Commission Technique du 29.05.2017

L'adjoint Jeannot NAAS demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport de la Commission Technique du 29.05.2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 6 – Vente d'un terrain communal – Section 14 – Parcelle 215/27

Monsieur le Maire, Thomas ZELLER présente le plan de masse du Géomètre Philippe FRANTZ dressé en date du 01.06.2015 au niveau de la rue des Landes, de la zone Industrielle Commerciale & Artisanale. Il souligne que sur les 6 lots matérialisés sur le plan de masse du géomètre, 5 lots ont été vendus. Il reste donc un lot à vendre dans la Zone Industrielle, Commerciale et Artisanale, à savoir :

La Commune de Hégenheim dispose donc ainsi encore d'une parcelle 215/27 - Section 14 :

Parcelle	Surface
215/27	1.613 m2 soit 16,13 ares

Il rappelle la délibération en date du 13 novembre 2006 relative à la vente d'un terrain communal dans cette zone au prix de 3.800,00 € l'are non viabilisé. Il propose donc de conserver ce prix de vente de 3.800,00 € l'are.

Prix de l'are non viabilisé	Total
3.800,00 €	61.294 €

Monsieur le Maire Thomas ZELLER expose que la SCI HAUGER-BERTELE envisage d'édifier deux bâtiments sur la parcelle cadastrée section 14 n°215/27 d'une surface de 16 ares13, à savoir :

- ☛ Le bâtiment 1 consistant en une mini-crèche qui se situera à deux mètres cinquante (2,50 m) de la limite séparative d'avec la parcelle n°91/27 (actuellement propriété de la SCI GIANDO)
- ☛ Le bâtiment 2 consistant en un jardin d'enfants qui se situera à deux mètres (2 m) de la limite séparative d'avec la parcelle n°216/27, côté ouest (actuelle propriété de la Commune de Hégenheim), comprenant également un local poubelle et un local rangement, tous deux construits en limite de la même propriété d'une longueur sur limite de deux mètres quarante (2,40 m) chacun.

Toutefois, l'article R111-17 du Code de l'urbanisme prévoit que « A moins que le bâtiment à construire ne jouxte la limite parcellaire, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à trois mètres »

La SCI HAUGER-BERTELE sollicite de la Commune de Hégenheim l'établissement d'une servitude de cour commune afin de permettre l'édification du bâtiment 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ les informations fournies,

APRES en avoir débattu

APRES présentation du plan de situation et des lots matérialisés

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE VENDRE à son profit ou toute personne morale qui s'y substituera :

Demandeur	Parcelle	Surface en ares	Prix de l'are en €	Total en €
SCI HAUGER-BERTELE	215/27	16,13	3.800,00	61.294,00
TOTAL (16,13 ares)				61.294,00

DE VENDRE à son profit ou toute personne morale qui s'y substituera :

SCI HAUGER-BERTELE Terrain d'une contenance de 16,13 ares – Section 14 – Klein Baselweg – Parcelle 215/27	Représentée par Madame HAUGER- BERTELE Séverine demeurant au 11 A, rue de Rodersdorf à LEYMEN (68220)
---	---

AUTORISE le Maire à signer pour le compte de la Commune de Hégenheim la vente précitée, ainsi que l'acte de constitution de servitude à venir

DIT que la présente constitution de servitude est consentie à titre purement gratuit par le constituant au profit du bénéficiaire de la servitude

DIT que la présente constitution de servitude fait partie du prix de vente

FIXE les conditions particulières de vente suivantes :

☛ Il est imposé à l'acquéreur un délai de deux ans à partir de la signature de l'acte de vente, pour la construction massive d'un bâtiment à usage de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, etc....) qui devra être érigé, délai à l'expiration duquel le contrat deviendrait caduc si cette clause n'était pas respectée.

☛ L'acte notarié contiendra la clause de l'action résolutoire au profit de la commune qui redeviendrait propriétaire. L'acquéreur, pour le cas où il abandonnerait son projet de construire, ne pourra en aucun cas revendre sa propriété, il s'oblige à rétrocéder le terrain à la commune au même prix qu'il l'a acquis, moyennant une moins value de 05 %, et à consentir dans l'acte notarié à intervenir l'inscription au livre foncier d'un droit de préemption grevant l'immeuble.

☛ L'acquéreur devra s'engager à fixer le siège social de l'entreprise sur le ban de Hégenheim.

DIT que tous les frais, droits et honoraires de la transaction seront à la charge de l'acquéreur,

DIT que cette zone est réservée exclusivement à une activité industrielle, artisanale ou commerciale notamment lors d'une revente du fonds de commerce

DIT que Monsieur le Maire a informé les agriculteurs qui cultivaient les terrains précités des prochaines ventes précitées.

S'ENGAGE à solliciter l'avis du service des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés auprès de l'étude de Maître Guy GREWIS à Hégenheim (68220), ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Point 7 – Délibération relative à la modification des statuts du SIDEL

L'adjoint NAAS et le conseiller MUNCH respectivement Président successif du SIDEL – Syndicat Intercommunal pour la distribution d'énergie électrique (avant le Président actuel Monsieur Gilbert FUCHS) exposent les problématiques juridiques rencontrés par un échange territorial engagé entre la Ville de Saint-Louis et la Commune de Hésingue.

Ils relatent notamment le dernier Conseil Syndical du SIDEL, en date du 13.06.2017, dont l'objet était la régularisation de ce point afin de permettre cet échange territorial entre les deux communes concernées. C'est pourquoi,

VU les articles L 5211-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°1-5092/IV du 02 décembre 1957 portant création du SIDEL

VU l'arrêté préfectoral n°2010-330-27 du 26 novembre 2010 modifiant les statuts;

VU la délibération du Comité Syndical du 13 juin 2017 ;

CONSIDERANT que l'échange de terrains décidé par les communes de Hésingue et de Saint-Louis appelle, suivant la volonté exprimée par lesdites communes et les prescriptions du Préfet du Haut-Rhin, une modification des statuts du SIDEL ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SIDEL visant à exclure du périmètre du SIDEL l'emprise aéroportuaire nouvellement rattachée à la commune de Hésingue. Ce secteur intégrera le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

CONSIDERANT que le Comité Syndical a accepté par délibération du 13 juin 2017 les statuts révisés du SIDEL ;

OUI les explications de Monsieur le Maire ;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (TSCHAMBER)

DE DONNER son accord sur les statuts révisés tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 13 juin 2017 ;

DE DEMANDER à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les statuts du SIDEL ;

DE CHARGER Monsieur le Maire d'effectuer les formalités administratives et budgétaires nécessaires.

Point 8 – Infraction au Code de l'Urbanisme – Jugement Correctionnel

Monsieur le Maire Thomas ZELLER informe de l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Mulhouse du 17 mai 2017 qui a été reportée au 12 septembre 2017 à 08H30 En effet la filiation du prévenu n'a pas pu être établie.

Il propose à l'Assemblée Délibérante de se constituer partie civile et notamment de confier cette mission à : SELARL SOLER – COUTEAUX / LLORENS – Cabinet d'Avocats – Espace Européen de l'Entreprise – 6, rue Dublin CS 20029 – 67014 STRASBOURG

Il rappelle la délibération en date du 14.04.2014 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les explications de Monsieur le Maire ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de se constituer partie civile et de confier mission à :

« **SELARL SOLER – COUTEAUX / LLORENS – Cabinet d'Avocats – Espace Européen de l'Entreprise – 6, rue Dublin CS 20029 – 67014 STRASBOURG** »

DIT que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 9 – Projet MAM – Ecole – Procédure de désaffectation des locaux

Monsieur le Maire rappelle que le site de l'ancienne école maternelle 54, rue de Hagenthal accueillera, un nouveau projet, à savoir, une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) avec divers locaux associatifs et appartements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI les informations fournies

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la circulaire interministérielle du 25 août 1995, publiée au Bulletin Officiel n°41 du 9 novembre 1995, relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques,

CONSIDERANT que la Ville est propriétaire d'un bien immobilier, qui était affecté en partie à l'enseignement scolaire (3 classes d'école maternelle) et qui n'est plus occupé depuis la rentrée scolaire 2014

CONSIDERANT que depuis l'ouverture en septembre 2014 de la nouvelle école primaire au centre du village, permettant de regrouper sur un site unique l'ensemble des classes élémentaires et maternelles de la Commune, ce bien, destiné au service public de l'enseignement, n'est plus nécessaire à son bon fonctionnement

CONSIDERANT qu'en préalable à une nouvelle affectation, le conseil municipal doit se conformer aux dispositions de la procédure de désaffectation de locaux scolaires et recueillir l'avis simple du Représentant de l'Etat, lequel à son tour, sollicite celui de l'Inspecteur d'Académie.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal n'étant pas subordonné à ces avis, lorsqu'ils seront connus, l'Assemblée pourra délibérer sur la désaffectation et le déclassement de cet ensemble immobilier ainsi que sur le nouvel usage auquel il est destiné (a minima maison d'assistantes maternelles) ;

CONSIDERANT que l'équipe municipale souhaite un rééquilibrage des équipements d'intérêt général

DELIBERE à l'unanimité des membres présents ou représentés sur :

- La sollicitation des avis du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie, concernant la désaffectation de l'ancienne école maternelle 54 rue de Hagenthal, afin de réaffecter l'ensemble immobilier ainsi libéré.
- Sur l'autorisation donnée au Maire pour signer tous documents y relatifs.

Point 10 – Délibération relative à différentes demandes de subventions

L'adjoint Gérard KERN présente les subventions payées au niveau des associations locales, des associations externes, et de l'école. Il informe également des soldes encore disponibles pour payer des éventuelles nouvelles demandes de subventions non recensées lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne lecture de trois nouvelles sollicitations financières et qui rentrent dans les montants encore disponibles et budgétisés lors du vote du Budget Primitif du 03.04.2017 à savoir :

<u>Subvention pour Football Club de Hégenheim / Blotzheim :</u> Il s'agit d'une participation financière au tournoi qui s'est tenu du 02 au 05 juin 2017 à Barcelone – Section U15.	200 €
<u>Subvention LUDOGCAT REGIO :</u> Il s'agit d'un soutien financier permettant le bon fonctionnement pour cette association qui a pour but de procéder à la capture, la stérilisation, la gestion et l'encadrement sanitaire des chats libres, ainsi qu'à leur identification par puce électronique avant de les relâcher dans leur lieu initial de capture	200 €
<u>Subventions Sorties Scolaires :</u> Transport du 12.05.2017 - Riehen – Fondation BEYELER Transport du 08.06.2017 - Kappelen Transport du 22.06.2017 – Mulhouse Cité du Train Transport du 27.06.2017 – Huningue Transport du 29.06.2017 – Bâle / Schifflande Transport du 04.07.2017 – Boenlesgrab Sous-Total Ecole :	 187 € 620 € 768 € 194 € 187 € 645 € 2.601 €
TOTAL A PAYER	3.001 €

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressé à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

C'est pourquoi, 03 personnes présentes ne peuvent prendre part au présent vote, à savoir :

- Pour le Football Club de Hégenheim
(EICHLISBERGER – KERN – NAAS Jeannot)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
D'APPROUVER les trois nouvelles subventions précitées à payer sur le Budget Primitif 2017 (les articles 65737 & 6574 – Chapitre 65) allouant diverses subventions aux groupements de collectivités et autres organismes ou associations,
DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 11 – Motion – Nuisances sonores de l'EuroAirport

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une motion à l'attention du Conseil d'Administration de l'EuroAirport

Des statistiques publiées au début de l'année 2017 font état d'un accroissement significatif et continu depuis 2012 du nombre d'envols la nuit entre 23 heures et 6 heures le matin depuis l'EuroAirport. Cet accroissement doit être mis en relation avec l'augmentation des interpellations légitimes auxquelles doivent répondre les élus des communes riveraines de l'aéroport au sujet des nuisances sonores nocturnes générées par les envols entre 23 heures et 6 heures le matin.

Force est de constater que cette tranche horaire est particulièrement sensible pour la population car les émergences de bruit à chaque décollage sont perçues de manière amplifiée durant cette période de nuit où chacun a le droit de bénéficier d'un repos nocturne de qualité. Si l'EuroAirport est un vecteur essentiel de la vie économique et sociale du bassin de vie de la Région des 3 Frontières, son développement peut et doit rester compatible avec les attentes de bien-vivre des populations riveraines.

Pour préserver la qualité de vie de nos concitoyens et sans que cela ne pénalise aucunement le développement des activités de l'EuroAirport :

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés les requêtes suivantes

☛ Exige l'interdiction de tout décollage d'avion entre 23 heures et 6 heures du matin, interdiction appliquée par de nombreux aéroports,

DEMANDE, par ailleurs, pour réduire globalement les nuisances

☛ Que l'envol direct vers le Sud soit privilégié pour tous les vols à destination du Sud,

☛ Que les décollages vers le Sud soient systématiquement effectués en seuil de piste.

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs

Point 12 – Motion de soutien au collectif « SOS Directeurs en Péril »

Monsieur le Maire Thomas ZELLER cède la parole à son adjointe GARZIA-CAPDEVILLE en charge des écoles qui donne lecture de la motion suivante :

Nous avons récemment été alertés sur la situation difficile et non moins inquiétante au sein de nos écoles primaires par le biais du collectif « SOS Directeurs en Péril »

En effet, avec la redistribution des budgets d'Employés de la Vie Scolaire (EVS), au profit de la création de postes d'AVS (Auxiliaire de la Vie Scolaire, pour l'aide aux enfants en situation de handicap), l'Académie de Strasbourg a mis fin, dès octobre 2016, à ces postes dans certaines des écoles primaires de la Circonscription de Saint-Louis : Hégenheim, Hésingue, écoles Widemann et Bourgfelden de Saint-Louis, et Huningue.

L'application de cette logique très comptable de restrictions budgétaires par le Rectorat de l'Académie de Strasbourg ne prend pas en compte la spécificité des écoles de notre secteur. Ce sont de grosses structures, accueillant souvent 400 élèves en moyenne, sur plusieurs sites.

La suppression des postes d'EVS se traduit par une baisse de moyens humains indispensables au bon fonctionnement de nos écoles, et par conséquent à la sécurité des enfants.

Par ailleurs, la charge de travail des directeurs d'école et du corps enseignant est en constante progression :

- nouvelles consignes de sécurité (plan vigipirate...)
- accueil et accompagnement des parents, dans un processus de co-éducation
- prise en charge d'élèves relevant des établissements spécialisés qui ne disposent plus de places vacantes
- dimension sociale croissante de la fonction d'éducateurs (orientation des parents, explications et traductions sur un secteur où grand nombre de parents ne maîtrisent pas le français)

Les sollicitations journalières et situations d'urgence proportionnelles au nombre d'élèves et d'enseignants mènent à un réel dysfonctionnement au sein de nos collectivités.

Privés d'une aide, nos directeurs peinent à gérer leur travail correctement, tant sur le plan pédagogique, qu'administratif et relationnel.

Par la présente, nous les élus de la commune d'Hégenheim, souhaitons alerter sur cette situation de détresse, et montrer notre total soutien aux directeurs de nos écoles.

L'Etat se décharge une fois de plus de ses responsabilités sur le dos de ses communes, dont les baisses de dotations pèsent lourd.

Nous ne pouvons pas accepter une situation qui met en péril la sécurité et l'avenir de nos enfants. Pour assurer la bonne gestion de nos écoles, nous demandons la création de poste « d'aide à la direction », pérenne, en instituant un statut d'établissement spécifique à nos écoles primaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER la présente motion, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs

Intervention de la conseillère WALTER-BIASIBETTI qui informe qu'une pétition est en ligne sur Internet pour celles et ceux qui souhaitent la signer.

Point 13 – Association Chasse du Stocket – Nomination d'un Garde-Chasse

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne lecture du courrier de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin quant à la nomination de Monsieur Marc SCHWEITZER en tant que garde-chasse privé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à condition toutefois, que Monsieur Marc SCHWEITZER ne soit ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de Monsieur Johan KASSEL, et que le nombre de gardes autorisés par le cahier des charges ne soit pas dépassé.

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs

Point 14 – Personnel Communal

Point 14.1 – Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire Thomas ZELLER informe brièvement de la réforme en cours du régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique notamment sous deux nouveaux volets :

1. La mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

L'IFSE constitue la partie principale du RIFSEEP qui regroupera le régime indemnitaire existant à l'Euro près. Elle a pour objet de valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose, d'une part, sur la nature des fonctions exercées par les agents, et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise par les agents dans l'exercice de leurs fonctions.

2. La mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir qui pourrait être un bonus éventuel.

Monsieur le Maire rappelle la procédure à suivre à savoir :

- ☛ 1) Présentation d'un projet de délibération au niveau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour approbation,
- ☛ 2) Présentation auprès des membres de l'Assemblée Délibérante pour validation définitive.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés, et

AUTORISE Monsieur le Maire à adresser un projet de délibération pour approbation auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

DIT que ce projet doit tenir compte des crédits votés lors du Budget Primitif 2017, et

CHARGE Monsieur le Maire de le présenter lors d'un prochain Conseil Municipal pour validation définitive.

Point 14.2 – Embauche de jeunes pour la période estivale

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne que suite aux congés payés du personnel communal durant les mois de Juin, Juillet et Août 2017, il propose de renforcer les équipes administratives et techniques en embauchant des jeunes lycéens et étudiants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au recrutement à temps complet ou non complet au sein des services administratifs et techniques durant les mois précités en fonction des disponibilités des services, des intéressés et du budget alloué ;

DIT que les intéressés seront rémunérés à l'échelon 1 de l'échelle 3 (indice brut 340, majoré 321), équivalent au SMIC horaire ;

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés correspondants,

DIT que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2017.

Point 15 – Correspondances diverses

Point 15.1 – Tour d'Alsace 2017

Monsieur le Maire informe que la Commune de Hégenheim se situe sur le parcours officiel de la 14^{ème} édition du Tour d'Alsace Cycliste qui aura lieu du 26 au 30 Juillet 2017. Les cyclistes traverseront Hégenheim, le Vendredi 28 Juillet 2017 vers 15H00. Il fait donc un appel aux volontaires & bénévoles pour encadrer et assurer ainsi la sécurité de cette manifestation. Les personnes intéressées peuvent prendre attache auprès de l'accueil de la Mairie.

Point 15.2 – Ecole Primaire – Possibilité d'un retour à 4 jours

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne que les décrets ne sont pas encore parus et que les délais seraient très courts pour revenir à 4 jours dès Septembre 2017, car il reste de nombreux points encore à valider, notamment avec :

- ☛ La direction de l'école primaire et le corps enseignant
- ☛ Les représentants des parents d'élèves et les parents d'élèves
- ☛ Le Périscolaire (partie prenante également de la réforme) qui fonctionne sur trois sites à savoir Hésingue, Buschwiller et Hégenheim.

Un conseil d'école est prévu Mardi 20.06.2017, mais vraisemblablement l'école primaire de Hégenheim conservera donc son rythme scolaire de 4,5 jours pour l'année scolaire 2017/2018, comme Buschwiller et Hésingue. Un retour à 4 jours serait possible à compter de la rentrée de Septembre 2018. Le Maire rappelle qu'il y aura, ainsi, une année scolaire pour préparer cette réforme et ce passage, à nouveau, à 4 jours et notamment valider des nouveaux horaires en concertation avec le corps enseignant, les parents d'élèves, le Périscolaire, et la Municipalité.

Point 15.3 – Feu d’artifice – Bal tricolore

Monsieur le Maire précise que la Fête Nationale se tiendra au niveau du Stade – Terrain de Basket, ce vendredi 14.07.2017 (soir). Il souligne et informe que le coût du feu d’artifice représente une dépense de 2.100 €uros TTC.

Point 15.4 – Fête Nationale des Jardins

Le Maire Thomas ZELLER remercie les pépinières WANNER pour la réussite de cette manifestation qui s’est tenue les 3, 4 et 5 juin 2017. Il précise que les bénéfices de la restauration et de la buvette ont été intégralement reversés à l’IME de Bartenheim. Merci également à Mme Patricia WANNER pour les gobelets qui seront utilisés lors des Conseils Municipaux.

Point 15.5 – Internet

Monsieur le Maire informe que le Shelter qui permettra de doper Internet à Hégenheim est opérationnel et les branchements sont imminents. Il précise que l’entreprise « ORANGE » doit entamer une phase de permutation de 2.147 lignes existantes du central télécom de Saint-Louis vers celui de Hégenheim. Une fois, cette opération achevée, il rappelle que le débit maximal donné sera de 50 mégas pour les habitants dans un rayon d’un kilomètre, au-delà, c’est 15 à 20 mégas, voire même moins pour les habitants, les plus éloignés.

Intervention de l’adjoint GOETSCHY qui souligne que l’arrivée de la fibre sur Hégenheim est planifiée dans la troisième tranche des travaux, à savoir à l’horizon 2020/2021, comme la Ville de Blotzheim par exemple.

Point 15.6 – Défibrillateur – DSA (Défibrillateur Semi-Automatique)

Le Maire indique que ce dernier qui était situé au bas de la Mairie en accès libre a été volé. Il propose donc de le remplacer en espérant qu’il ne sera pas à nouveau volé. Il souligne qu’il y a d’autres DSA sur le ban communal mais non accessible car dans des lieux clos comme au Tennis, par exemple. C’est pourquoi, celui de la Mairie doit rester accessible à tous.

Point 15.7 – Gens du voyage

Monsieur le Maire rapporte que le nettoyage suite à l’occupation illicite des gens du voyage sur le ban de Hégenheim est revenu à environ 500 €uros

Point 15.8 – Aviculteurs de Hégenheim

Le Maire rappelle la traditionnelle exposition des jeunes sujets de l’Association des Aviculteurs de Hégenheim qui se tiendra le dimanche 30.07.2017 à partir de 09H00 dans la cour de l’ancienne maison IMMELIN – Propriété de la Commune de Hégenheim qui jouxte la cour de l’école maternelle.

Point 16 – Divers / Tour de table**→ Le conseiller HINDER :**

☛ Suggère à la Commune de Hégenheim de nettoyer les fossés car certains sont bouchés par des végétations ou de la terre. Cette obstruction empêchera l'écoulement normal de l'eau. L'adjoint Jeannot NAAS précise que des devis ont été sollicités dans ce sens.

→ La conseillère PARKER :

☛ Informe oralement de sa démission au sein du Conseil Municipal pour des raisons personnelles, notamment un retour dans son pays natal. Elle souligne que cette expérience en tant qu'élue locale de terrain a été très enrichissante humainement et souhaite une bonne continuation à ses collègues élus et à la Ville de Hégenheim. Monsieur le Maire la remercie pour son travail et son engagement au sein du Conseil Municipal et des commissions et lui offre un petit souvenir de son passage à Hégenheim (brochure de Hégenheim d'hier à aujourd'hui du Cercle d'Histoire de Hégenheim et Environs) et propose donc aux membres du Conseil Municipal d'écrire « un petit mot » à son intention. Ces derniers, lui souhaitent chaleureusement du succès dans cette nouvelle étape personnelle.

→ L'adjointe KIBLER-KRAUSS :

☛ Souligne que la rue des Vignes devient de plus en plus dangereuse suite à divers affaissements dus au réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Le conseiller MUNCH rappelle l'historique de la déformation de la chaussée et précise que les services de Saint-Louis Agglomération et VEOLIA Eau suivent le dossier.

→ L'adjointe SCHOEPFER :

☛ Présente le dernier magazine d'information communale N°6 (Juillet 2017) qui sera distribué par les Conseillers Municipaux.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose de clore la présente séance à 21H00 et convie chaleureusement les conseillers municipaux au pot offert par son adjointe GARZIA-CAPDEVILLE à l'occasion de son anniversaire. Il propose également d'ouvrir les fenêtres de la salle afin d'écouter la Musique Union de Hégenheim qui joue sur la place du marché pour la fête de la Musique.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 19 juin 2017

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation du rapport du Conseil Municipal du 13.03.2017
3. Approbation du rapport du Conseil Municipal du 03.04.2017
4. Approbation du rapport de la Commission Technique du 10.04.2017
5. Approbation du rapport de la Commission Technique du 29.05.2017
6. Vente d'un terrain communal – Section 14 – Parcelle 215/27
7. Délibération relative à la modification des statuts du SIDEL
8. Infraction au Code de l'Urbanisme – Jugement Correctionnel
9. Projet MAM – Ecole – Procédure de désaffectation des locaux
10. Délibération relative à différentes demandes de subventions
11. Motion – Nuisances sonores de l'EuroAirport
12. Motion de soutien au collectif « SOS Directeurs en Péril »
13. Association Chasse du Stocket – Nomination d'un Garde-Chasse
14. Personnel Communal
15. Correspondances diverses
16. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZELLER Thomas	Maire		
KERN Gérard	Premier Adjoint		
GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte	Deuxième Adjointe		
NAAS Jeannot	Troisième Adjoint		
SCHOEPFER Estelle	Quatrième Adjointe		
KIBLER-KRAUSS Sabine	Cinquième Adjointe		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 19 juin 2017

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
GOETSCHY Claude	Sixième Adjoint		
BUHR Guy	Conseiller Municipal	Procuration donnée à SCHOEPFER	
EICHLISBERGER Rémy	Conseiller Municipal		
MUNCH Mathieu	Conseiller Municipal		
PARKER Maura	Conseillère Municipale		
ALLEMANN-LANG Françoise	Conseillère Municipale		
WANNER Patricia	Conseillère Municipale		
BORER Alain	Conseiller Municipal	Procuration donnée à Monsieur le Maire	
RECHER-GAUTSCH Céline	Conseillère Municipale		
TSCHAMBER Nicolas	Conseiller Municipal		

**TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 19 juin 2017**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
WALTER-BIASIBETTI Anne	Conseillère Municipale		
NAAS Sophie	Conseillère Municipale		
LERDUNG Huguette	Conseillère Municipale		
CHRISTNACHER Daniel	Conseiller Municipal	Excusé	
GRIENENBERGER Jean-Marc	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
WEIDER-NIGLIS Séverine	Conseillère Municipale	Procuration donnée à GRIENENBERGER	